

Direction de l'urbanisme et de l'architecture

Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture

Un travail varié avec les services publics

La direction assure la gestion des permis d'urbanisme publics « article D.IV.22 du CoDT », lorsque ces permis ne sont pas délivrés par les fonctionnaires délégués des directions extérieures, ainsi que des demandes de Périmètre de remembrement urbain. Elle gère les dossiers de recours de ces permis publics « article D.IV.22 », lorsque ceux-ci sont délivrés par ces mêmes fonctionnaires délégués, notamment pour les éoliennes et les antennes GSM.

Elle assure la gestion des dossiers relatifs aux règlements régionaux d'urbanisme.

Elle gère le protocole d'accord entre la DGO 4 d'une part et la Société régionale wallonne des transports et la SNCB d'autre part. Ce protocole vise à optimiser les relations entre ces opérateurs publics et l'Administration régionale.

Elle assure, en collaboration avec les autres directions générales, le développement des voies lentes dont le RAVeL. Elle gère les dossiers de permis d'urbanisme qui concernent la réalisation de ce RAVeL.

Avec la collaboration de la DGO 3, elle assure la gestion de la liste des Arbres et haies remarquables.

Elle assure les missions relatives au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, ainsi qu'à la gestion des dossiers de recours des décisions communales relatives à la modification du tracé des voiries communales, innommées et vicinales.

Son expertise en matière de règlements régionaux d'urbanisme (RGBZPU, RGBSR, PMR...) l'identifie comme interlocutrice privilégiée des Maisons de l'Urbanisme, de l'asbl Ressources Naturelles Développement (RND) et du Commissariat général au Tourisme (CGT).

La direction est partenaire du Gouvernement pour mettre en œuvre sa vision à long terme du développement territorial notamment dans l'accompagnement de la création des villes et des quartiers nouveaux et de la mise en place d'une Politique de Promotion de la qualité architecturale et du patrimoine, ainsi que l'appel à projet sur le verdissement des espaces publics.

La cellule de gestion du Patrimoine funéraire relève de la direction.

:

Tél. : - Fax :

Informations complémentaires ...

- [Organigramme du Département Aménagement du territoire et Urbanisme](#)
- [Direction de l'aménagement opérationnel](#)
- [Direction de l'aménagement régional](#)
- [Direction juridique, des recours et du contentieux](#)
- [Direction de l'aménagement local](#)
- [Direction de la Gestion des Informations Territoriales](#)